

**Réponses du Transporteur et du Distributeur
à la demande de renseignements numéro 3
de la Régie de l'énergie
(la « Régie »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (LE TRANSPORTEUR)
ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR),
RELATIVE AU POSTE LE CORBUSIER**

1. **Référence :** Pièce [B-0022](#), p. 7.

Préambule :

« En général, la capacité disponible sur les lignes du Distributeur est fortement dispersée entre plusieurs lignes et la position géographique des postes limitrophes est éloignée de l'endroit des secteurs problématiques du poste Renaud situés plus au sud ». [nous soulignons]

Demande :

- 1.1 Veuillez commenter l'affirmation soulignée en référence, plus particulièrement en ce qui a trait aux postes Plouffe et Landry. Veuillez fournir les distances supplémentaires parcourues par les lignes de distribution afin d'alimenter les secteurs problématiques situés plus au sud du poste Renaud.

Réponse :

1 **Puisqu'il ne reste plus de départs disponibles dans les zones d'influence des**
2 **cinq postes desservant le centre et l'ouest de la ville de Laval à l'horizon 2020,**
3 **la capacité disponible théorique au niveau de la transformation se retrouve sur**
4 **plusieurs lignes différentes (quelques centaines de kVA à quelques MVA par**
5 **ligne) parfois situées à plusieurs kilomètres des secteurs à alimenter. Le défi**
6 **consiste donc à récupérer cette marge de manœuvre dispersée sur plusieurs**
7 **lignes afin d'alimenter une charge importante, par exemple un nouveau client de**
8 **2 à 5 MVA, située à l'extérieur de la zone naturelle d'influence d'un poste. Même**
9 **si la CLT n'est pas atteinte, la récupération de ces capacités dispersées**
10 **représente donc des investissements difficilement justifiables dans le contexte**
11 **où cette solution ne permet pas de répondre à la problématique sur la période**
12 **de planification du projet. De plus, ces investissements seraient rendus inutiles**
13 **à l'arrivée du nouveau poste Le Corbusier¹.**

14 **Les alternatives étudiées par Hydro-Québec sont présentées à la pièce HQTd-1,**
15 **Document 1. Le Distributeur n'a pas procédé à l'étude de scénarios visant à**
16 **ajuster temporairement les zones d'influence actuelles étant donné la situation**
17 **particulière de Laval (voir la réponse à la question 7.1). Le Distributeur peut**

¹ HQTd-4, Document 2, réponse à la question 1.1.

1 toutefois mentionner que ces alternatives pourraient impliquer des
2 investissements importants qui seraient difficilement justifiables pour soulager
3 un problème sur une si courte période de temps. Plus précisément en ce qui a
4 trait aux postes Plouffe et Landry, voir les réponses aux questions 2.1 et 3.1.

5 De plus, le Distributeur vise à maintenir la qualité et la fiabilité du service à la
6 clientèle. L'allongement des lignes de distribution (de quelques centaines de
7 mètres à quelques kilomètres) augmente le nombre de pannes. Les
8 planificateurs du réseau cherchent à optimiser les zones d'influence de chaque
9 poste afin de concentrer la zone autour du poste et d'avoir des lignes de
10 distribution les plus courtes possibles. Ce faisant, ils cherchent à limiter les
11 solutions qui consistent à tirer une ligne d'un poste limitrophe dans une autre
12 zone d'influence afin de mettre en place les conditions les plus propices au
13 maintien d'une bonne qualité du service.

2. Référence : Pièce [B-0022](#), p. 7.

Préambule :

« Le dernier transformateur a été installé au poste Plouffe en 2017. Deux nouvelles lignes du poste Plouffe ont été construites à partir de nouveaux départs afin d'alléger des secteurs névralgiques alimentés par le poste Renaud. Ceci a déjà permis de retarder l'arrivée du poste Le Corbusier. Le dernier départ de ligne au poste Plouffe sera utilisé en 2020 afin de combler les besoins de la zone de ce poste ». [nous soulignons]

Demande :

2.1 Afin de retarder l'arrivée du poste Le Corbusier, veuillez commenter la possibilité d'utiliser une partie ou la totalité de la capacité (MVA) du dernier départ de ligne du poste Plouffe en 2020 afin de soulager le poste Renaud.

Réponse :

14 Des secteurs situés à proximité du poste Plouffe sont en croissance et
15 nécessiteront de nouvelles lignes de distribution. Notamment, un de ces
16 secteurs rencontre le critère de la densité électrique minimale et pourrait être
17 ainsi considéré comme un secteur où le réseau de référence est souterrain, ce
18 qui illustre l'accroissement de la densification de certains secteurs de Laval.
19 L'utilisation de ce dernier départ pour alimenter un autre poste entre 2020 et
20 2025 limite ainsi les options permettant de répondre aux besoins de ces
21 nouveaux secteurs en développement.

3. **Référence :** Pièce [B-0022](#), p. 7.

Préambule :

« Quant aux deux autres postes limitrophes, il n'y a déjà plus de départ de disponible au poste de Sainte-Rose et il n'y aura plus de départ au poste Landry en 2020. Les travaux additionnels pour soulager le poste Renaud à partir des lignes existantes de Landry et de Sainte-Rose nécessiteraient d'innombrables transferts en cascade et un réaménagement majeur des lignes de distribution. Certains de ces travaux ne représentent pas une solution permettant de répondre au besoin à plus long terme et seraient rendus inutiles à l'arrivée du poste Le Corbusier. Dans ce contexte, le Distributeur considère difficilement justifiables ces investissements ».

Demande :

- 3.1 Dans le but de soulager le poste Renaud et en utilisant la capacité du poste Landry, veuillez fournir une description des meilleures alternatives. Pour chacune des alternatives, veuillez en fournir les coûts ainsi que le nombre de MVA qui seraient ainsi transférés.

Réponse :

1 **Le Distributeur estime qu'il n'y a pas de meilleures alternatives. La capacité**
2 **théorique disponible dans le poste Landry est répartie sur l'ensemble des 18**
3 **lignes qui sont raccordées à ce poste. Toutefois, une grande partie de cette**
4 **capacité disponible provient de lignes situées complètement à la limite du poste**
5 **Landry, soit près de la zone d'influence du poste de St-François. Cette capacité**
6 **se retrouve donc loin des secteurs à alimenter de la zone du poste Renaud.**

7 **Pour établir la faisabilité de ces alternatives, il faudrait établir la liste de**
8 **plusieurs travaux et leurs coûts, tel que la construction de massifs souterrains,**
9 **l'ajout d'interrupteurs et de fusibles, le déplacement d'interrupteurs, l'ajout de**
10 **lignes biternes, l'abattage d'arbres et la prise de servitudes, tout en tenant**
11 **compte des travaux municipaux prévus. Ces travaux seraient rendus caducs**
12 **lors de la construction du poste Le Corbusier.**

13 **C'est pour ce motif que le Distributeur n'estime pas utile d'étudier ces**
14 **alternatives et favorise plutôt la construction d'un nouveau poste afin de**
15 **répondre à la situation particulière rencontrée à Laval.**

4. **Références :** (i) Pièce [B-0022](#), p. 8;
(ii) [Conditions de service d'électricité](#), article 15.1.1;
(iii) [Les caractéristiques de la tension fournie par les réseaux moyenne et basse tension d'Hydro-Québec](#), p. 13.

Préambule :

- (i) Le Demandeur mentionne que des travaux d'allègement de la charge au poste Renaud peuvent impliquer le non-respect de la tension minimale normalisée après une panne :

« Par ailleurs, ces travaux ne permettent pas de limiter la dégradation de la qualité de service des clients dans les secteurs les plus à risque de la zone. Dans ce cas-ci, l'atteinte ou non de la CLT n'influence aucunement les problèmes décrits dans la pièce HQTD-04, Document 1. En effet, la qualité du rétablissement de service après une panne se dégrade et peut impliquer du délestage de clients et le non-respect de la tension minimale normalisée sur le réseau de distribution. De plus, ces travaux feraient en sorte que les lignes de distribution seraient plus longues, ce qui pourrait altérer l'indice de continuité et la qualité du service offert à la clientèle ». [nous soulignons]

- (ii) L'article 15.1.1 des Conditions de service d'électricité réfère à la norme CAN 3-C 235-F 83 concernant les niveaux de tension :

« La tension de fourniture en régime permanent jusqu'à 44 kV est fournie conformément à la norme CAN 3-C 235-F 83(C 2015), selon l'édition en vigueur au moment où elle s'applique ».

- (iii) Les caractéristiques de la tension fournie par les réseaux moyenne et basse tension d'Hydro-Québec montrent les cibles suivantes :

« Enfin, 99,9 % des valeurs efficaces évaluées sur 10 minutes se situent dans l'intervalle allant de -15 % à + 10 % de la tension nominale [9], pour s'établir comme suit :

- pour la tension nominale 120/240 V : 102/204 V et 132/264 V;
- pour la tension nominale 347/600 V : 295/510 V et 382/660 V ».

Demandes :

- 4.1 Veuillez fournir la définition de la « tension minimale normalisée » ainsi que la valeur de cette « tension minimale normalisée » pour chacune des tensions nominales de 120/240 V et 347/600 V.

Réponse :

- 1 **Selon l'encadrement interne C.21-02 d'Hydro-Québec et en vertu des Conditions**
2 **de service d'électricité du Distributeur, Hydro-Québec est tenue de fournir**
3 **l'électricité aux clients conformément à la norme nationale du Canada**
4 **CAN 3-C 235-F 83 (C 2015). Le Distributeur rappelle que les recommandations**
5 **de la norme « [...] ne représentent pas les limites de tension que l'on pourrait**
6 **rencontrer dans des conditions de fonctionnement anormales ou de défaut ou**
7 **lors de démarrage de moteurs, lorsque les charges de démarrage sont très**

1 importantes² ».

2 Pour le réseau, les tensions minimales normalisées représentent les limites
3 recommandées et utilisées pour la planification des variations de tension au
4 branchement pour des circuits allant jusqu'à 1000 V, et ce pour des conditions
5 marginales d'exploitation :

- 6 ○ pour le réseau monophasé 120/240 V, les valeurs sont de 106 V à 127 V et
7 de 212 V à 254 V, et
- 8 ○ pour le réseau triphasé 347/600 V, les valeurs sont de 306 V à 367 V et de
9 530 V à 635 V.

4.2 S'il y a disparité entre les valeurs fournies en 4.1 et les valeurs de la norme
CAN 3-C 235-F 83(C 2015), veuillez commenter.

Réponse :

10 La disparité est due au fait que les tensions mentionnées en référence (iii)
11 proviennent du document « Caractéristiques de la tension fournie par les
12 réseaux moyenne tension et basse tension d'Hydro-Québec ». Ce document
13 présente les spécificités techniques sur la façon de mesurer la tension. Il s'agit
14 d'un complément à la norme CAN 3-C 235-F 83 (C 2015) susmentionnée.

4.3 Veuillez commenter sur les moyens à la disposition du Distributeur pour s'assurer du
respect de la « tension minimale normalisée » après une panne, incluant l'utilisation
des plans de contingence.

Réponse :

15 Lors d'une panne, pendant la réparation du bris, l'exploitant peut utiliser les
16 points de manœuvre stratégiques qui ont été déterminés par le planificateur
17 pour transférer des blocs de charge sur d'autres lignes (ou sur une ligne de
18 relève) afin de respecter la charge maximale et les limites de tension.
19 L'exploitant pourra aussi utiliser des plans de contingence. Ces plans peuvent
20 impliquer des transferts de charges en cascades sur plusieurs lignes et du
21 délestage de clients afin de respecter les limites de charge et de tension.
22 Toutefois, aucun plan de contingence n'est possible sur certaines lignes dans
23 l'éventualité d'une panne, puisque les lignes sont fortement chargées ou
24 présentent des sous-tensions en reprise lors d'une période de forte demande. Il
25 sera donc impossible de respecter la tension minimale ou la capacité maximale
26 de ces lignes. Le délestage de certains clients sera alors nécessaire. La
27 construction du poste Le Corbusier permettra, avec la mise en place de
28 nouveaux départs de lignes, d'éliminer dans les années subséquentes la
29 majorité des plans de contingence et les situations de délestage.

² Paragraphe 2.1, p. 7.

5. **Référence :** Pièce [B-0004](#), p. 8.

Préambule :

La prévision de la charge pour la période 2018-2033 des postes Sainte-Rose, de Chomedey et Renaud est présentée au tableau 2 :

Tableau 2
Prévision de la charge pour la période 2018-2033

Poste	CLT	Charge (MVA)														
	(MVA)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033
De Sainte-Rose	193	179	180	182	183	184	186	187	188	190	191	192	193	194	195	196
Taux d'utilisation du poste		93%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	101%	102%
De Chomedey	528	478	484	489	494	499	504	509	513	518	522	526	530	534	538	542
Taux d'utilisation du poste		91%	92%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	98%	99%	100%	100%	101%	102%	103%
Renaud	295	267	281	286	287	289	291	292	294	295	296	298	299	300	301	303
Taux d'utilisation du poste		91%	95%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%
Total	1 016	924	945	956	965	973	980	988	995	1003	1009	1016	1022	1028	1035	1041
Taux d'utilisation de la zone		91%	93%	94%	95%	96%	96%	97%	98%	99%	99%	100%	101%	101%	102%	102%
Taux d'utilisation du poste de 100 % ou plus																
Taux d'utilisation du poste : Charge / Capacité limite de transformation (CLT) du poste																

Sources : Hydro-Québec Distribution, juin 2018.

Demandes :

5.1 La prévision de la charge du poste Renaud passe de 267 MVA en 2018-2019 à 286 MVA pour l'année 2020-2021. Veuillez fournir les raisons de cet accroissement s'échelonnant sur une période de 2 années.

Réponse :

- 1 **Outre la croissance prévue de la demande attribuable à la croissance démographique, la prévision intègre les projets d'ajouts de charges les plus probables, dont le projet résidentiel Urbania, la construction d'une bibliothèque**
- 2 **et la revitalisation du secteur entourant le métro Concorde.**
- 3
- 4

5.2 Veuillez fournir la charge réelle du poste Renaud pour chacune des 5 années antérieures à 2018-2019.

Réponse :

- 5 **Le tableau R-5.2 présente la pointe réelle du poste Renaud de l'hiver 2013-2014**

1 à l'hiver 2017-2018.

Tableau R-5.2
Pointe réelle du poste Renaud pour la période 2013-2018

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018
Pointe réelle (en MVA)	252	253	265	251	270

6. **Référence :** Pièce [B-0022](#), p. 5.

Préambule :

La prévision de la charge pour la période 2018-2033 des postes Landry, Plouffe et Saint-François est présentée au tableau R1.1 :

Tableau R1.1
Prévision de la charge des postes Landry, Plouffe et de Saint-François pour la période 2018-2033

Poste	CLT	Charge (MVA)														
	(MVA)	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	2031- 2032	2032- 2033
Landry	300	259	261	263	265	266	268	270	271	273	274	276	277	278	279	280
Taux d'utilisation du poste		86%	87%	88%	88%	89%	89%	90%	90%	91%	91%	92%	92%	93%	93%	93%
Plouffe	300	224	236	248	258	262	265	267	270	273	275	277	280	282	284	287
Taux d'utilisation du poste		75%	79%	83%	86%	87%	88%	89%	90%	91%	92%	92%	93%	94%	95%	96%
Saint-François	127	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	121	122	123	124	125
Taux d'utilisation du poste		88%	89%	90%	90%	91%	92%	93%	94%	94%	95%	96%	96%	97%	98%	98%
		Dépassement prévu de la capacité limite de transformation (CLT) du poste														
Taux d'utilisation du poste		Rapport Charge/Capacité limite de transformation du poste														

Sources : Hydro-Québec Distribution, juin 2018.

Demandes :

6.1 La prévision de la charge du poste Plouffe passe de 224 MVA en 2018-2019 à 258 MVA pour l'année 2021-2022. Veuillez fournir les raisons de cet accroissement s'échelonnant sur une période de 3 années.

Réponse :

1 **Outre la croissance prévue de la demande attribuable à la croissance**
 2 **démographique, la prévision intègre les projets d'ajouts de charges les plus**
 3 **probables, dont le projet Espace Montmorency, la construction d'un hôtel et la**
 4 **revitalisation du quartier Val Martin.**

6.2 Veuillez fournir la charge réelle du poste Plouffe pour chacune des 5 années antérieures à 2018-2019.

Réponse :

5 **Le tableau R-6.2 présente la pointe réelle du poste Plouffe de l'hiver 2013-2014 à**
 6 **l'hiver 2017-2018.**

Tableau R-6.2
Pointe réelle du poste Plouffe pour la période 2013-2018

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018
Pointe réelle (en MVA)	206	194	184	178	193

7. **Références :** (i) Pièce [B-0004](#), p. 8;
 (ii) Dossier R-3913-2014, pièce [B-0004](#), p. 7;
 (iii) Dossier R-4030-2017, pièce [B-0004](#), p. 8.

Préambule :

- (i) La prévision de la charge pour la période 2018-2033 des postes de Sainte-Rose, de Chomedey et Renaud est présentée au tableau 2 :

Tableau 2
Prévision de la charge pour la période 2018-2033

Poste	CLT	Charge (MVA)														
	(MVA)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033
De Sainte-Rose	193	179	180	182	183	184	186	187	188	190	191	192	193	194	195	196
Taux d'utilisation du poste		93%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	101%	102%
De Chomedey	528	478	484	489	494	499	504	509	513	518	522	526	530	534	538	542
Taux d'utilisation du poste		91%	92%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	98%	99%	100%	100%	101%	102%	103%
Renaud	295	267	281	286	287	289	291	292	294	295	296	298	299	300	301	303
Taux d'utilisation du poste		91%	95%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%
Total	1 016	924	945	956	965	973	980	988	995	1003	1009	1016	1022	1028	1035	1041
Taux d'utilisation de la zone		91%	93%	94%	95%	96%	96%	97%	98%	99%	99%	100%	101%	101%	102%	102%

Taux d'utilisation du poste de 100 % ou plus
Taux d'utilisation du poste : Charge / Capacité limite de transformation (CLT) du poste
Sources : Hydro-Québec Distribution, juin 2018.

(ii) La prévision de la charge pour la période 2013-2028 des postes Lachute, Mirabel, Arthur-Buies, Rolland et St-Sauveur est présentée au tableau 2 :

Tableau 2
Prévision de charge de la région de Saint-Jérôme

Postes satellites de la région de Saint-Jérôme, sans le nouveau poste de Saint-Jérôme																	
Postes satellites	Tension (kV)	CLT (MVA)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
LACHUTE	120-25	129	123,2	124,0	125,1	126,1	127,1	128,1	129,1	130,1	131,1	132,2	133,2	134,2	135,2	136,2	137,2
MIRABEL	120-25	127	109,6	118,3	124,3	125,5	127,0	128,4	129,8	131,2	132,5	133,8	135,1	136,4	137,7	139,4	141,1
ARTHUR-BUIES	120-25	194	199,0	201,5	203,9	205,2	206,7	208,1	209,7	211,2	212,7	214,1	215,6	217,0	218,4	220,3	222,2
ROLLAND	120-25	192	198,6	201,2	203,8	205,5	207,3	209,1	211,0	213,0	214,8	216,6	218,5	220,2	222,0	224,4	226,7
ST-SAUVEUR	120-25	126	141,5	143,5	145,3	146,8	148,5	150,2	152,0	153,7	155,4	157,1	158,8	160,4	162,1	164,3	166,4
Somme des postes		768	772,0	788,6	802,4	809,0	816,5	823,9	831,6	839,3	846,5	853,9	861,2	868,2	875,4	884,5	893,7

Source : Prévision de la demande en puissance sur le réseau intégré de distribution 2013-2027, septembre 2013.
Les prévisions sur fond gris dépassent la CLT du poste.

(iii) La prévision de la charge pour la période 2017-2032 des postes La Trappe, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse-Ouest et Mirabel est présentée au tableau 2 :

Tableau 2
Prévision de la charge pour la période 2017-2032

Poste	CLT (MVA)	Charge (MVA)														
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032
La Trappe	105	98	100	106	107	108	109	111	112	113	114	115	116	117	118	119
Saint-Eustache	194	202	206	210	226	227	229	230	232	233	235	236	237	239	240	241
Sainte-Thérèse-Ouest	312	280	294	282	286	289	292	296	299	302	305	308	311	314	316	319
Mirabel	127	105	107	109	112	114	116	118	120	122	124	125	127	129	131	133

Dépassement prévu de la CLT du poste.

Source : Hydro-Québec Distribution, septembre 2017³.

Demandes :

7.1 D'importants investissements ont été réalisés dans le passé afin d'acquérir une substantielle CLT à la référence (i). Contrairement à la référence (i), les références (ii) et (iii) montrent au minimum un poste dont la CLT est atteinte au moment de la demande de construire un nouveau poste. De plus, pour le moyen terme (5 ans), la prévision de la charge dépassant le CLT de chacun des postes totalise 0 MVA pour la référence (i), 57 MVA pour la référence (ii) et 39 MVA pour la référence (iii). Dans ce contexte, veuillez expliquer les raisons qui font que la construction du poste Le Corbusier est requise dès maintenant.

Réponse :

1 Les territoires visés par les références (ii) et (iii) présentent des caractéristiques
2 différentes de celles du projet du poste Le Corbusier. En effet, les parties centre
3 et ouest de Laval constituent un milieu urbain visé par la présence de projets de
4 transport en commun, soit le REM et le Métro, qui ont un impact structurant sur
5 la densification de la charge sur ce territoire. Ces axes de transports peuvent
6 ainsi favoriser l'arrivée de plusieurs projets de taille importante qui sont
7 difficiles à prévoir actuellement pour le Distributeur. De plus, tel que mentionné
8 précédemment, Laval constitue un territoire enclavé, de par le fait qu'il s'agit
9 d'une île, ce qui limite les possibilités d'ajustements à plus long terme.

10 Par ailleurs, le poste Renaud, qui alimente les stations de métro, ne disposera
11 que d'une marge de 5 MW dès l'hiver 2022-2023³. Comme à ce moment, aucun
12 nouveau départ de ligne ne sera disponible dans cinq des six postes de Laval, il
13 serait prudent de limiter dans le temps cette situation précaire.

14 Dans ce contexte, l'atteinte de la CLT ne peut constituer le seul critère à

³ HQT-4, Document 1, réponse à la question 1.3.

1 **considérer dans le choix de la solution pour répondre à la problématique du**
2 **développement du territoire de Laval. Le Transporteur et le Distributeur jugent**
3 **en effet que la situation particulière rencontrée à Laval milite en faveur d’une**
4 **solution robuste et structurante visant à répondre au besoin à plus long terme,**
5 **tout en ne mettant pas à risque la capacité d’Hydro-Québec de répondre à plus**
6 **court terme, au gré des fluctuations de la demande, au potentiel de**
7 **développement de ce territoire.**

7.2 Veuillez préciser quel serait l’impact sur le Projet advenant que la décision de la Régie soit retardée de quelques mois.

Réponse :

8 **Certains travaux doivent être réalisés avant la période hivernale. Ainsi, une**
9 **décision après le mois de juin 2019 ferait en sorte qu’il faudrait revoir**
10 **l’échéancier et le budget, ce qui pourrait impliquer que le projet soit retardé**
11 **d’une année complète.**